

Moi, j'enverrais des Canadairs noyer les campements des teufeurs !

écrit par Jacques Martinez | 5 août 2025





Est-il sérieux de me mouiller avec une idée éclaboussante qui pourrait faire suer ceux qui, en permanence, bafouent des lois que nous, nous respectons ? Ces gens qui occupent, selon leur bon simple bon vouloir des terrains parfois agricoles, parfois sportifs pour y vivre en toute illégalité quelques jours.

Rave party non autorisée : "Je pleure d'avoir vu ce que j'ai vu cette nuit", réagit le maire de Mancenans

Entre 600 et 800 teufeurs ont investi dimanche avant l'aube les verts pâturages de Mancenans, village rural du Doubs, pour une rave party non autorisée dont la programmation pendant le week-end de Pâques circulait sur les réseaux sociaux depuis une semaine.

Françoise JEANPARIS – 17 avr. 2022 à 18:58 | mis à jour le 23 avr. 2022 à 18:43 – Temps de lecture : 3 min

Lire dans l'application



S

Et s'ils dérangent des riverains, eux, respectueux des autres, ils n'en ont rien à faire !!! Ils vous répondront : « Les autres, on s'en fout ! »

Que ce soit pour une « teuf » ou pour un séjour estival à prix... cassés alors que ce que ces hors-la-loi cassent, ce sont et les pieds et les oreilles de ceux qu'ils agressent tant par le bruit que par leur présence en tant qu'intrus qu'ils sont !

Il faudrait trouver une solution radicale contre ces asociaux ! Et précisément un bon bain d'eau à température « normale » permettrait de radoucir voire de rafraîchir l'ambiance !!!

Afin de calmer les envies de défier les lois de la part de ces gens de passage pour une teuf ou pour passer des vacances à moindre frais ne serait-il pas des plus efficaces, -après évidemment que nos parlementaires eurent pondu des textes législatifs le permettant !- d'arroser largement à l'aide de **Canadairs** ou de **Frégates**, le dernier avion anti-incendie né d'une

entreprise... française (1) ou encore afin de limiter la quantité et donc le poids de l'eau déversée sur la tête de ces importuns à l'aide des derniers **hélicoptères H225 d'Airtelis** ! D'autant que ceux-ci peuvent être plus précis, donc plus efficaces et moins dangereux qu'un largage par avion ! Ils peuvent, eux, positionner précisément leur énorme bache rouge au-dessus des hors de la loi qu'ils soient fêtards ou estivants !

Exercice de lutte anti-incendie avec un hélicoptère H225 d'Airtelis

Hélicoptère Bombardier d'Eau (HBE) H225 d'AIRTELIS en renfort des pompiers dans le sud de la France

En action

Missions civiles



(Photo Damien FOURNIER)

Screenshot

Autre possibilité : utiliser des lances à incendie « prêtées » par nos amis les sapeurs-pompiers du coin !

Il faut comprendre l'exaspération des Français habitant des villages des plus calmes lorsque des intrus des plus

mal polis et sans aucune gêne, arrivent et sans prévenir s'installent à quelques pas de leurs fenêtres et se comportent en malotrus comme si les locaux n'existaient pas !

Ces envahisseurs ne se gênent pas pour bidouiller des branchements électriques des plus dangereux dans le but de détourner des circuits prévus à cet effet car ces derniers sont, eux, payants ! Sans parler des ordures et autres déchets que les habitants refusent de... préserver !-

Illégalité et « j'm'en-foutisme » du même genre lors de certains concerts en plein air et dont les responsables ont « oublié » de demander une autorisation légale préférant se faire de la pub sur les réseaux sociaux !

De ce fait, puisque ces gens-là se mettent d'eux-mêmes hors de la loi la plus basique, celle du bien vivre avec autrui en évitant d'empiéter honteusement sur la liberté de l'autre, pour quelle raison celui qui est garant de la tranquillité de chacun d'entre nous, c'est-à-dire l'État, ne se donnerait pas les moyens pour faire cesser ces installations d'intrus dans la vie de gens des plus honnêtes ?

D'autant que c'est l'État qui dispose des hommes, forces de sécurité telles la police nationale et l'armée, gendarmes compris, et des moyens (avions, hélicoptères voire camions-citernes avec lances à eau des sapeurs ou marins-pompiers)...

L'État donc devrait, avec l'appui de nos parlementaires, pouvoir disposer des appareils anti-incendies, Canadairs, Frégates ou encore hélicos, pour larguer de l'eau sur les groupes de personnes occupant illégalement des lieux tels des champs agricoles ou des terrains sportifs. Largage évidemment après sommations en bonne et due forme afin que les importuns aient le temps de se

mettre à l'abri.

Après quelques largages, les sols détrempés et surtout la mise hors service du matériel -sono ou véhicules- en refroidirait plus d'un...

Et ensuite, peu d'autres s'aventureraient à tenter d'organiser une teuf non déclarée et donc non autorisée ou de s'installer parfois pour un mois pour passer des vacances en des endroits « gratuits » mais non destinés à être occupés.

Mais, pour présenter un tel projet de loi légalisant une « répression aquatique » contre une teuf non autorisée ou l'occupation illégale d'un lieu parfois sportif quel est le député ou le sénateur qui, osera se mouiller ?

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

–(1) Le Canadair canadien remplacé par le Frégate... français ! Comme l'annonce fièrement le site armees.com :

« Le Canadair a un successeur et il est français : le Frégate !

Conçu dans les bureaux d'études d'une entreprise girondine, le Frégate-F100 entend remplacer le mythique Canadair et s'imposer comme l'avion de référence pour lutter contre les feux de forêt du XXI^e siècle. Il aspire dix tonnes d'eau en quelques secondes, et pourrait révolutionner la lutte aérienne contre les incendies. »

Au salon du Bourget 2025, l'avion qui a attiré tous les regards. Ce n'était ni « un prototype de chasse ni un drone supersonique (mais) un bombardier d'eau. Et il est français. »

« Présenté en grande pompe, le Frégate-F100 est la réponse directe d'Hynaero, une jeune entreprise française, à l'urgence croissante de moderniser la flotte de bombardiers d'eau. Son ambition : supplanter le Canadair CL-415, vieil appareil devenu obsolète. »

<https://armees.com/fregate-f-100-canadair-hynaero-bourget-parisairshow25/>